

Direction départementale des territoires et de la mer

Lille, le

0 1 MAES 2024

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la SARL STEMPNIAK concernant l'opération suivante : création d'un lotissement rue Serge Régiani.

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner le certificat d'affichage joint, dûment renseigné à ddtm-pe@nord.gouv.fr ou à l'adresse indiquée en bas de page.

Sophie LEROY, en charge de l'instruction de ce dossier se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service Eau Nature et Territoires,

Hélène SOLVES

Monsieur le Maire de la Commune de Bruille lez Marchiennes

Réf.: 186 . 2024

(envoi par mail)

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur: facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

à retourner à : ddtm-pe@nord.gouv.fr

Création d'un lotissement de 33 parcelles rue Serge Régiani à Bruille les Marchiennes SARL STEMPNIAK (Dossier Loi sur l'Eau 24-0100040019)

_						
(20	chet	de	12	Ma	ILLE	2
Val		- uc	10	1 10		

Affiché	le	pour	une	durée	d'un
mois.					

Signature: